

Communiqué du Ministère de l'Intérieur

Il est constaté que de plus en plus de ressortissants de pays européens, espagnols, français et autres, qui visitent ou séjournent au Royaume du Maroc, y occupent, à titre temporaire ou permanent, des emplois ou y créent des entreprises.

Fidèle à sa tradition de pays hospitalier, ouvert et accueillant, le Maroc se réjouit de cette nouvelle marque de confiance dans sa politique de développement menée conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste.

Afin d'améliorer les conditions de séjour de ces étrangers, de veiller sur leur sécurité et de leur assurer leurs droits, il leur est recommandé de remplir auprès des services concernés, les formalités relatives à leur séjour et à leurs occupations professionnelles.

Des instructions sont données aux autorités compétentes pour répondre aux demandes formulées, dans les meilleurs délais.